

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 10 OCTOBRE 2023 A 19H00

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Vingt Trois, le **10 OCTOBRE A 19H00**

Extrait affiché le :
18 octobre 2023

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

5ème séance 2023

Présents : M. le Maire, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme RUYER Christine, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Adhésion au groupement
de commandes de l'AMV88.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme CLANCHÉ Ghyslaine à Mme DUPONT Virginie
Mme BENOIT Marie-Hélène à Mme ADAM Nathalie
M. EVRARD Luc à M. COLIN Joël

Absents excusés :

M. CHMIDLIN Stéphane
Mme TRIQUET Nadia
Mme ACCILI Micheline
Mme ELI Emilie

N°72/2023

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien

Madame Virginie DUPONT, Adjointe déléguée, informe le Conseil Municipal de l'offre que l'association des Maires et Présidents de Communautés des Vosges propose à ses adhérents ; à savoir l'achat de produits courants à des prix préférentiels, négociés dans le cadre de groupements de commandes, dans les domaines suivants :

- les produits d'hygiène et d'entretien
- les sacs poubelles
- des ramettes de papier, enveloppes et fournitures de classement
- terreaux, paillages, engrais
- peintures routières
- compteurs d'eau

Les conditions pour intégrer ces groupements de commandes sont :

- d'adhérer au(x) groupement(s) de commandes après versement d'une somme forfaitaire de 25 € équivalent à un droit d'entrée, payable une seule fois, quel que soit le nombre de conventions signées,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions portant sur les domaines intéressant la Commune.

Ces explications apportées,

Le Conseil municipal présent et représenté, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** unanimement d'adhérer à l'association des Maires et Présidents de Communautés des Vosges,
- **VOTE** unanimement un crédit de 25 euros à l'article 6281 du budget général de la Ville correspondant au droit d'entrée de la collectivité,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions portant sur différents domaines.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire